



Bruxelles, le 17 février 2021

CM 1201/2/21
REV 2

INF
API
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: Mr Fernando FLORINDO
council.transparency@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32.2-281.6196

Objet: ACCÈS DU PUBLIC AUX DOCUMENTS
– Demande confirmative n° 27/c/02/20
– Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 10 février 2021 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver le projet de réponse à la demande confirmative n° 27/c/02/20, qui figure dans le document 13306/2/20 REV 2.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper (2^e partie).

Les délégations qui n'ont pas encore notifié leurs réponses sont invitées à les adresser au secrétariat général du Conseil par courrier électronique (council.transparency@consilium.europa.eu) au plus tard jeudi 18 février 2021 à midi, à l'attention de M. Fernando Florindo, COMM.2.C, Services d'information / Transparence.